

APPEL À PROJETS « AMORÇAGE » 2025

Le GIS GESTES (Groupe d'études sur le travail et la santé au travail) a pour vocation de développer les contacts et les collaborations entre chercheur·e·s de différentes disciplines et rattachés à des établissements distincts.

Une nouvelle fois, il lance un **Appel à Projets « Amorçage »**, destiné à accompagner des coopérations interdisciplinaires et inter-établissements entre chercheur·e·s en vue de structurer des projets de recherche communs. Comme l'appel à Manifestations scientifiques, cet appel s'adresse aux équipes de recherche des établissements membres du GIS¹.

L'objectif est de parvenir à soutenir plusieurs projets de recherche en 2025-2026 dans la limite de **8 000 euros par projet**. Les projets cofinancés par d'autres partenaires (établissements, organisations publiques) sont éligibles.

Les projets doivent prévoir la coopération scientifique entre des chercheur·e·s relevant d'au moins deux disciplines distinctes et appartenant à au moins deux établissements partenaires du GIS. Les projets promouvant une interdisciplinarité entre les sciences humaines et sociales et les autres sciences seront regardés avec une attention toute particulière.

Les lauréat·e·s seront invités à présenter leurs travaux dans le cadre d'une journée de restitution.

Les frais de gestion sont éligibles dans la limite de 5% maximum.

Calendrier

L'appel à candidature pour les Projets « Amorçage » s'ouvre le **lundi 7 octobre 2024**.

- Première étape de sélection : dépôt des dossiers avant le **vendredi 6 décembre 2024 midi**.
- Seconde étape : les coordonnateur·ice·s des projets sélectionnés seront informés des décisions du jury, avant le **jeudi 23 janvier 2025**.

Documents de référence

Le réseau constitué par le Groupe d'études sur le travail et la santé au travail (GIS GESTES) lance un appel à projet « Amorçage » sur le thème « travail et santé au travail ». Ce thème est défini plus précisément dans le **projet scientifique 2021-2025**, joint à cet appel à projets.

Un seul document, également joint à cet appel, est à remplir :

- Le dossier de candidature pour soutien à Projet « Amorçage » 2025

¹ Sera considéré comme membre du GIS tout établissement ayant signé la convention du GIS (à l'exception du seul CNRS). Voir la liste de nos membres en annexe 2.

Critères d'éligibilité et subvention allouée

Critères d'éligibilité :

- Être porté par un laboratoire d'un établissement partenaire du GIS (voir liste jointe à cet appel).
- Programmer une coopération scientifique entre **mars 2025 et décembre 2026**. La durée du projet doit être de **18 mois maximum**.
- La subvention allouée par le GIS GESTES **est plafonnée à 8 000 euros**.
- **Les frais de gestion ne dépassent pas 5%**.

Critères de sélection :

- Caractère fédérateur pour la problématique du GIS GESTES (définie dans le document « Projet scientifique » cf. annexe 1).
- Caractère fédérateur pour le réseau du GIS GESTES (implication de chercheur-e-s et/ou de laboratoires de différents établissements partenaires du GIS).
- Caractère pluridisciplinaire.
- Caractère international (participation de chercheur-e-s étrangers au projet et/ou perspective de candidature à un financement européen ou international).
- Intégration de jeunes chercheur-e-s dans le projet.
- Montant de la subvention demandée.

La sélection sera réalisée par le Conseil scientifique du GESTES.

Transmission

Les candidat-e-s doivent remplir le document de demande de soutien financier pour projet « Amorçage », en veillant à ne pas oublier les pièces dont la liste est précisée dans le dossier.

La date limite d'envoi des candidatures est le **vendredi 6 décembre 2024**. Cet envoi prend obligatoirement la forme d'un ou plusieurs documents aux formats .doc et .pdf, adressés à : gestes@mshparisnord.fr

Un accusé de réception sera envoyé par voie électronique.

De plus, un exemplaire papier (sans agrafe) du dossier complet doit être adressé par voie postale à :

GESTES - Campagne 2024
Maison des Sciences de l'Homme
20, avenue George Sand
93210 Saint-Denis La Plaine